Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

baumit.com

Date d'impression : 16.10.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) *Révision: 16.10.2026*

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: *Münchner Rauputz*
UFI: CRS1-N0QX-S00U-44QR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Mortier prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
Baumit GmbH
Reckenberg 12
D-87541 BAD HINDELANG
Telefon: + 49 8324 921 1025
Telefax: + 49 49 8324 921 1029
eMail (sachkundige Person): sdb@baumit.de

Service chargé des renseignements: Département sécurité du produit

1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgian Poison Centre (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Indications complémentaires:
Le texte complet des éléments de classification et d'étiquetage mentionnés figure à la rubrique 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
ciment blanc
dihydroxyde de calcium

Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

baumit.com

Date d'impression : 16.10.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) *Révision: 16.10.2026*

Nom du produit: *Münchner Rauputz*

(suite de la page 1)

P315	Consulter immédiatement un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:		
	ciment blanc Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	<10%
1305-62-0	dihydroxyde de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 1 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 %	<10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:
Ne pas laisser la victime sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Allonger la victime dans une position confortable, la couvrir et la maintenir au chaud. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. En cas de symptômes ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité et ne rien lui administrer par voie orale.Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

Après inhalation:
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Éliminer la source de poussière et assurer un apport d'air frais, ou faire sortir la personne concernée à l'air libre. En cas de symptômes tels qu'un malaise, une toux ou une irritation persistante, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non applicable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas de consultation d'un médecin, cette fiche de données de sécurité doit être présentée si possible.

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

baumit.com

Date d'impression : 16.10.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) *Révision: 16.10.2026*

Nom du produit: *Münchner Rauputz*

(suite de la page 2)

5.3 Conseils aux pompiers

Autres indications
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une aération suffisante.
Eviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Ne pas manger, boire ni fumer dans les zones où des travaux sont en cours.
Éviter la formation de poussière. Pour les produits en sacs et en cas d'utilisation de cuves de mélange ouvertes, versez d'abord l'eau, puis faites couler le produit sec avec précaution. Limitez la hauteur de chute. Mettez l'agitateur en marche progressivement. Ne pas comprimer les sacs vides, ou alors uniquement dans un sac de protection. Évitez tout contact avec les yeux et la peau en utilisant un équipement de protection individuelle conforme à la section 8.2.2. Assurez une ventilation suffisante ; le cas échéant, utilisez une protection respiratoire conformément à la section 8.2.2. Lors de la mise en œuvre, ne pas s'agenouiller dans le produit frais.
En cas de mise en œuvre mécanique (par exemple avec une machine à enduire ou un malaxeur continu), la formation de poussière peut être réduite en posant, ouvrant et vidant les sacs avec précaution, ainsi qu'en utilisant un équipement supplémentaire spécifique.
Ne plus utiliser les produits après expiration de la durée de stockage indiquée, car l'efficacité de l'agent réducteur qu'ils contiennent diminue et la teneur en chrome(VI) soluble peut dépasser la valeur limite mentionnée à la section 2.3. Dans ces cas, une dermatite allergique au chromate peut se développer en cas de contact prolongé avec le chromate hydrosoluble contenu dans le produit.
Pour les conditionnements de 10 kg et plus :
Réduisez au minimum le levage et le transport des conditionnements en utilisant des moyens mécaniques.
Pour les contenants de 10 kg: minimiser le levage et de transport de conteneurs en utilisant des aides mécaniques. S'il vous plaît noter l'équipement d'inspection "risques pour la santé musculo-squelettique système" du SECO.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

Classe de stockage: 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

baumit.com

Date d'impression : 16.10.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) *Révision: 16.10.2026*

Nom du produit: *Münchner Rauputz*

(suite de la page 3)

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
1305-62-0 dihydroxyde de calcium	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 4 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³ Fraction alvéolaire

Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire

Protection des mains:



Gants de protection

Protection des yeux/du visage Pas nécessaire

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Couleur:	Divers, selon l'encrage
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non applicable.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Inflammabilité	Non applicable (solide n'est pas inflammable)
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non applicable.
Supérieure:	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition:	Non applicable.
pH à 20 °C	11,5 - 13,5
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable
Solubilité	
l'eau:	< 2 g/l à 20°C et relatif à l'hydroxyde de calcium
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable (solide n'est pas inflammable)
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité et/ou densité relative	
Densité relative	Non déterminé
Masse volumique:	1.200-1.500 kg/m³
Densité de vapeur:	Non applicable

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

baumit.com

Date d'impression : 16.10.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) *Révision: 16.10.2026*

Nom du produit: *Münchner Rauputz*

(suite de la page 4)

Densité de vapeur relative	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Voir point 3.
9.2 Autres informations	Non applicable.
Forme:	Solide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
Eau:	Non applicable.
Teneur en substances solides:	100,0 %
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Réaction alcaline avec de l'eau. Le contact avec l'eau augmente la réaction prévue a lieu, dans lequel le produit durcit et forme une masse solide. Aucune réaction pour l'environnement.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

baumit.com

Date d'impression : 16.10.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) *Révision: 16.10.2026*

Nom du produit: *Münchner Rauputz*

(suite de la page 5)

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

baumit.com

Date d'impression : 16.10.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) *Révision: 16.10.2026*

Nom du produit: *Münchner Rauputz*

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:
Mélanger le matériau avec de l'eau et laisser durcir. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
17 01 01	béton
17 09 04	déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification **ADR, IMDG, IATA**	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU **ADR, IMDG, IATA**	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport **ADR, ADN, IMDG, IATA** **Classe**	néant
14.4 Groupe d'emballage **ADR, IMDG, IATA**	néant
14.5 Dangers pour l'environnement **Marine Pollutant:**	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

baumit.com

Date d'impression : 16.10.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) *Révision: 16.10.2026*

Nom du produit: *Münchner Rauputz*

(suite de la page 7)

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique: Abteilung Qualitätssicherung

Contact: sdb@baumit.de
Date de la version précédente: 31.08.2023
Numéro de la version précédente: 4

Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**